

RÉSISTEX EXPLOITATION
11, Quai de la banquière
CS 80010
06730 – Saint-André de la Roche – France

Saint-André de la Roche, le 05/12/2025

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« BONNE ANNÉE 2026 – RÉSISTEX »
Organisé par **RESISTEX EXPLOITATION – SAS**

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR DU JEU

La société **RESISTEX EXPLOITATION**,
SAS au capital de **649 979 €**,
Siège social : **11 Quai de la Banquière, 06730 Saint-André-de-la-Roche**,
Immatriculée au RCS de Nice sous le n° **487 593 477**,
N° TVA intracommunautaire : **FR73487593477**,
ci-après « **l'Organisateur** »,

Organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :
« **Jeu Concours – Bonne Année 2026** ».

ARTICLE 2 – DURÉE DU JEU

Le jeu se déroule du **05 décembre 2025 à 10h00** au **02 janvier 2026 à 10h00** (heure française).
Le **tirage au sort** aura lieu le **02 janvier 2026**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est **gratuit, sans obligation d'achat**, et ouvert à :

- Toute personne physique majeure résidant en **France métropolitaine**
- Titulaire d'un compte Instagram



- Et **exerçant une activité professionnelle dans le domaine de l'installation électrique** (installateur, électricien, technicien courant fort, société d'électricité, auto-entrepreneur, etc.)

Le gagnant devra obligatoirement justifier de son activité professionnelle par l'un des éléments suivants :

- SIREN/SIRET actif lié à l'installation électrique
- Carte professionnelle
- Attestation employeur
- Extrait Kbis ou preuve d'exercice

Si la justification n'est pas fournie ou invalide, un nouveau gagnant sera désigné.

Toute participation ne respectant pas le présent règlement sera invalide.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour valider sa participation, le participant doit :

S'abonner au compte Instagram **@resistex_sa**

Tagguer 2 amis en commentaire du post concours

Repartager le post en story en mentionnant **@resistex_sa**

Les participations sont enregistrées automatiquement via les commentaires et stories au moment du tirage.

ARTICLE 5 – LIMITATION ET VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

- Le participant peut commenter plusieurs fois, sous réserve que **les comptes taggués soient différents** à chaque commentaire.
- Les comptes inactifs, frauduleux, générés automatiquement ou destinés uniquement aux jeux concours seront exclus.
- Les stories doivent être publiques ou visibles par l'Organisateur.

L'Organisateur peut procéder à **toute vérification** utile pour contrôler la validité d'une participation.

ARTICLE 6 – LOTS MIS EN JEU



Deux gagnants seront tirés au sort.

Première place :

- 1 iPad Wi-Fi 128 Go – Bleu (Apple)

Valeur indicative : **389 €**

Deuxième place :

- 1 carte cadeau Swile d'une valeur de **100 €**

Les lots ne sont **ni échangeables, ni remboursables**, ni modifiables.

En cas d'indisponibilité, l'Organisateur pourra proposer un lot équivalent en valeur.

ARTICLE 7 – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué le **02 janvier 2026** via un outil automatisé permettant de sélectionner un gagnant de manière impartiale parmi l'ensemble des participations valides.

Le gagnant sera contacté **par message privé Instagram** dans un délai de 72 heures.

Sans réponse dans un délai de **7 jours**, le lot sera attribué à un autre participant.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Instagram n'est **ni organisateur, ni sponsor** du présent concours.

La plateforme ne peut être tenue responsable en cas de litige.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable :

- De problèmes techniques
- D'une mauvaise connexion internet
- De l'indisponibilité temporaire d'Instagram
- Ou de toute participation non reçue.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données recueillies sont : identifiant Instagram, messages échangés, justificatifs d'activité.

Elles sont utilisées **exclusivement** pour :



- Vérifier l'éligibilité du gagnant
- Réaliser le tirage au sort
- Expédier les lots

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression.

Demande à adresser : contact@resistex-sa.com

Aucune donnée n'est vendue ni transmise à des tiers.

Les données seront supprimées **au plus tard 3 mois après la fin du concours**.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'**acceptation sans réserve** du présent règlement.

ARTICLE 11 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

RESISTEX EXPLOITATION se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure, sans indemnisation possible.

Toute modification fera l'objet d'un avenant daté.

ARTICLE 12 – LITIGES

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les 20 jours suivant la fin du jeu.

En cas de désaccord, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents de **Nice**, lieu du siège social de l'Organisateur.

En cas de contestation relative au tirage au sort, l'Organisateur pourra produire les captures d'écran et enregistrements attestant du déroulement équitable du tirage. Ces éléments feront foi.

SAS RESISTEX EXPLOITATION
RCS NICE : B 487 593 477 (2005 B 02074)
Siret : 487 593 477 00010
INSEE : 2740 Z
11 Quai de la Banquière - CS 80010
06730 ST-ANDRÉ-de-la-ROCHE
Tél. : 04 93 276 276 - Fax : 04 93 276 280

